

Avis de constitution

SOCIETE « JYK EXPRESS LINE » en abrégé « JYKE »

Siège ABIDIAN COMMUNE COCODY QUARTIER
ANGRE CARREFOUR 22e ILOT 274LO'T 3400 A 100
METRES DE LA PHARMACIE DES NATIONS., Lot 3400, Ilot
274

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 22/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JYK EXPRESS LINE » en abrégé «
JYKE »

Objet: TRANSPORT & LOGTSTIQUE - IMPORT-EXPORT -
IMMOBILIER - BTP.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :
L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE
TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE
TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS
FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE
TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN
LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. LA
PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE
EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE. ET GENERALEMENT,
TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES,
INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE
RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'
OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION
OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (20.0) Parts
Sociales de Cinquante Mille (50,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 20 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDIAN COMMUNE COCODY QUARTIER
ANGRE CARREFOUR 22e ILOT 274LO'T 3400 A 100
METRES DE LA PHARMACIE DES NATIONS., Lot 3400, Ilot

274

Dirigeant(s) M YAO JEAN-JACQUES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-04667 du 17/09/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°57550/GTCA/RC/2025 du 17/09/2025

